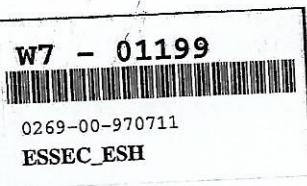


Coller ci-dessous l'étiquette code barre correspondant à l'épreuve



Date : 24 juillet 2017

Epreuve / Sous épreuve : ESH esse -

Code Epreuve : 269

Nombre de copies supplémentaires :

Note

attribuée :

19,5

L'année 1973 est une année de rupture dans l'histoire de la Communauté économique européenne (renommée en 1992 : Union européenne). L'entrée de la Grande-Bretagne, après avoir essuyé les refus du Général de Gaulle, marque le début de l'élargissement européen. Une intégration croissante des pays européens au marché commun et la mise en place de politiques communes aurait dû favoriser la croissance et l'amélioration des niveaux de vie. Pourtant, depuis les années 1990, les performances européennes restent en-deça de la moyenne de l'OCDE. Destinée à briller par l'extension du nombre de ses membres, elle se heurte à ses contradictions économiques, politiques et sociales. Ainsi, F. Perroucq, en 1979, constate (siron prodit) : « Gagnant en extension, l'Europe perd en intensité ».

On peut entendre « intensité » au sens économique, politique et social. L'intensité économique renvoie au dynamisme (croissance, augmentation des flux d'échanges). L'intensité politique correspond à la centralisation des décisions. Enfin, l'intensité sociale peut se définir comme l'harmonisation des niveaux de vie des pays - quelque chose

leur niveau de développement. Dès lors, une Europe intense serait une Europe convergente dans les trois domaines. Cette idée est au cœur du Traité de Maastricht (1992) instituant des critères de convergence pour rejoindre la zone euro, comme dell'intégration de pays d'Europe du Sud, de l'Est et de l'Ouest, dans les années 1980, 1990 et 2000.

2 L'intégration européenne a-t-elle favorisé la convergence ou la divergence de ses pays membres ? Les politiques économiques, politiques et sociales sont-elles cohérentes avec l'objectif d'intensité ?

Si la dynamique de l'intégration européenne aurait pu favoriser l'intensité de l'Union (I), elle s'est traduite par un manque de cohérence des politiques menées (II) et a conduit à une situation de divergence croissante (III).

X X  
X

L'intégration économique fondée sur la politique de la concurrence (IA) et renforcée par l'intégration monétaire (IB) a pu permettre une intensité commerciale dans la zone. De plus, cette intégration par le marché a été tempérée par des politiques communes permettant d'améliorer les niveaux de vie des pays membres (IC).

L'intégration économique, commerciale avec le Traité de Rome (1957) et la mise en place de

La Communauté du Charbon et de l'acier, passe par la constitution d'un marché européen, cense augmenter l'intensité concurrentielle dans la zone. Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) intègre l'article 102 qui limite l'exercice d'abus de position dominante, l'article 103 qui lutte contre les ententes et le règlement n°139/2009 visant à limiter les concentrations. Cette politique doit permettre à l'Union de bénéficier des effets positifs d'une forte prévision concurrentielle via : économies d'échelles internes pour les entreprises, baisse des prix pour les consommateurs, gain de variétés des produits. Par ailleurs, la relative harmonisation des normes (« Arrêté cassis de Dijon » de 1977) comme l'ouverture des frontières (Schengen, 1992) tent à faire se rapprocher le marché européen dans situation de concurrence pure et parfaite. Eichengreen et Baldwin (2009) estiment le gain de la concurrence à 3% du PIB européen. De plus, l'Union européenne a gagné en intensité économique par la mise en place d'un marché commun, significativement approfondi (Monti, « Acte pour le marché unique », 2011).

Cet accroissement de la concurrence a été d'autant plus favorisé par l'établissement en 1992 (puis instauré en 1999 pour les opérations spéculatives, et en 2002 pour la monnaie fiduciaire) de l'euro. L'euro renforce la transparence des prix, et accroît la "perfection" du marché unique. De plus, une monnaie commune élimine les risques de changes et les coûts de transaction (évalués

à 0,3-0,4% du PIB européen). L'euro, depuis sa création, s'est caractérisé par sa stabilité. Cette dernière est permise par la politique monétaire européenne visant la lutte contre l'inflation. La faible inflation européenne s'est donc accompagnée de la force de la monnaie européenne, ce qui tend à améliorer le pouvoir d'achat et l'échelle de la zone. Enfin, l'euro s'est imposé comme une grande monnaie régionale, entrer dans la signature de grands contrats au niveau européen (avec des pays qui n'appartiennent pas nécessairement à la zone euro).

Cette stabilité a permis la réduction des spread sur les taux d'intérêt des sièges ceux pays dont les monnaies étaient réputées faibles (en Europe du Sud notamment), comparativement à l'Eurozone.

L'intégration économique et monétaire a donc contribué à l'intensité commerciale de la zone euro.

Nonobstant ces politiques économiques, les politiques régionales, depuis les années 1960, ont pour but d'améliorer les niveaux de vie et réduire les disparités entre pays membres. La mise en place de la Politique agricole commune (PAC) avec le Fonds européen d'orientation et garantie agricole (FEGOA) en 1962 a participé de ce mouvement. Il s'agit d'améliorer la productivité de l'agriculture et la moderniser tout en assurant l'autosuffisance alimentaire, et un revenu équitable pour agriculteurs. Cette politique a permis une conciliation productive et a favorisé les effets de diversification. De même, le Fonds de développement européen (FEDEN, 1973) vise à assurer l'amélioration

du niveau de vie des pays les plus pauvres de la zone. De plus particulièrement, le programme d'intégration méditerranéenne de 1986 a visé la facilitation de l'intégration européenne pour les pays d'Europe du Sud. D'autre part, la création d'un Fonds social européen dans les années 1980, puis d'un Fonds d'ajustement à la mondialisation en 2007 tend à réduire les impacts sociaux des grandes mutations structurelles (mondialisation entre autres). Les politiques communes ont donc visé à intensifier le processus de convergence des niveaux de vie.

L'élargissement européen a donc aussi avoir des effets positifs sur la concurrence (au cœur de l'Union européenne). Les disparités économiques et sociales accraient donc du réduire à mesure du renforcement de l'intégration. Pourtant, la dégradation du niveau de vie de ces pays, l'accroissement des écarts économiques et sociaux, et la faible croissance de la zone euro laisse sceptique sur l'efficacité d'une Union "intense". Comment expliquer ce phénomène ?

\* \*

\*

La trop forte pression concurrentielle comme l'absence de politique industrielle tend à faire perdre à l'Union européenne les effets positifs de la concurrence (A). Le policy-mix européen se heurte à la contradiction de devoir s'appliquer de manière uniforme à des pays hétérogènes. (B)

Enfin, l'irréalisable : coopération fiscale et salariale, ce qui permet de la ligne tend à diminuer son intensité économique, politique et sociale (C).

La quasi-constitutionalisation de la politique de la concurrence (C. Cohen, 2000) tend certes à accroître l'intensité concurrentielle mais limite la constitution d'une véritable zone économique européenne. Premièrement, la rigidité de la Direction générale de la concurrence a empêché la création de groupes européens comme le montre l'interdiction de la fusion Schneider-Legrand en 2001. Ensuite, l'absence d'un cadre concurrentiel trop marqué décevra les investissements irrécupérables et empêche de faire les gains de productivité des entreprises de la zone euro comme le montre Graafland (la Politique de l'innovation et développement industriel, 2001). Ce qui s'est accompagné de l'interdiction de la politique industrielle visant à renforcer la compétitivité de certaines entreprises dans les années 1980. Et la limitation de subvention dans certains secteurs. La Commission européenne a pris la mesure de l'absence de politique industrielle et a changé de communication (Pour une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation, 2003). Cependant, les politiques restent classiques et insuffisamment financées (comme le mécanisme pour l'interconnexion créé en 2013). L'Union Européenne souffre de la comparaison avec les Etats-Unis qui grâce au National Coopérative and Research Production (NCRP) (Voyagez)

peulent permettre la coopération entre entreprises, clivant le processus de développement d'un nouveau produit. Ainsi, la trop forte pression concurrentielle d'antan plus accrue par l'adhésion de 'nouveaux membres' contribue, paradoxalement, à la réduction de l'intensité économique de l'Union.

Par ailleurs, la politique monétaire européenne est unique pour des pays aux réalités économiques différentes. D'une part, la politique monétaire européenne vise un objectif de 2% d'inflation qu'elle cherche à atteindre par le canal du taux d'intérêt. Or, lors de la crise de 2008 et 2011, la Banque centrale européenne (BCE) a remonté ses taux pour parer une éventuelle hausse de l'inflation contrôlée à la réserve fédérale américaine. Ce manque de réactivité peut s'expliquer par le fait que la BCE doit prendre en compte les effets de sa politique sur chaque pays. De fait, l'extension européenne tend à diminuer l'efficacité de l'action de la politique monétaire et donc l'intensité économique de la zone euro. D'autre part, la mise en place des critères d'<sup>examen</sup> stabilité (difficulté financière à 3% du PIB, dette publique inférieure à 60% du PIB...) , loin de conduire à une convergence, se sont révélés pro-cycliques (à cause des stabilisateurs automatiques). Enfin, l'absence de règles en bonnes congoisses tend à accroître les disparités entre pays en excédents et déficits. Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) maintient une telle asymétrie.

Ce faisant, l'insistance d'une réelle cohérence dans le policy-mix ne paraît pas favorable à l'intensité de l'Union.

Enfin, l'accroissement du nombre de membres de l'Union européenne ne s'est pas accompagné d'une plus grande coopération entre les États membres. D'une part, on constate une concurrence fiscale en Europe (baisse des impôts sur les sociétés en Irlande, flat tax dans le PECO) avec uniquement l'harmonisation de la TVA. A. Bénassy-Quéré (Les obstacles à la croissance européenne, 2006) constate un triangle d'incompatibilité entre le PSC, la concurrence fiscale et la stratégie de Lisbonne (marquée par l'objectif avec l'Europe 2020) dont le sommet est cette dernière.

La concurrence fiscale fait à réduire les recettes fiscales, et le respect du PSC limite les possibilités d'investissement publics, donc la croissance. On compte bien de objectifs ambitieux de l'Union (« faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde), l'extension européenne n'a pas semblé favoriser l'emploi, la croissance ou l'amélioration des niveaux de vie, contrignant de ce fait l'intensité économique de la zone. D'autre part, la politique de déflation salariale (Le Cacheux, 2006) menée par l'Allemagne (refuge Hartz, baisse des dépenses sociales entre 2002 et 2007) a contribué au développement de stratégies non-coopératives. L'augmentation de la compétitivité se fait alors au détriment de la coopération entre les Etats membres.

Le manque de cohérence des politiques économiques menées dans la zone euro a contribué à sa perte de viabilité. Cela a aussi, et surtout, empêché la formation d'une zone économique avec politiques cohérentes et adaptées aux membres. Ce problème semble être d'autant plus difficile à traiter compte tenu de la forte divergence économique et sociale des pays de l'Union.

\* \* \*

La convergence apparente des pays d'Europe du Sud n'était pas "soutenable". Au contraire, elle entraîne une divergence (A). L'intensité européenne est alors disparate et dépendante des régions où l'on se situe (B). De plus, l'absence d'intégration budgétaire semble être déterminant dans la corrélation entre intégration européenne et perte d'intensité (C).

Les pays d'Europe du Sud (l'Espagne notamment) ont freiné leur processus de convergence par la hausse de la consommation, permise par l'augmentation des dépenses sociales et le "boom" immobilier des années 2000. La baisse des taux d'intérêt - engagée par l'euro, et le maintien de taux différents d'inflation au sein de la zone euro - a facilité l'emprunt des pays d'Europe du Sud. Ce libéralisation capitaliste patrimonial (Aglietta) a fait disparaître

la convergence de ces pays du cycle financier ; De plus, le déficit du solde des transactions courantes a été financé par les excédents des pays d'Europe de l'Est, mais l'allocation du capital n'a pas été optimale.

Le retour au cycle financier à partir de 2008 a relevé l'illusion du processus de convergence et a conduit à une crise des dettes souveraines en 2011. Cette crise s'explique notamment par la clarté de non-bailouts qui a conduit à forte augmentation de taux d'intérêt. Le processus de convergence est donc faussé par le cycle financier.

D'autre part, l'optimalité de la zone euro n'est pas nécessairement atteinte. Si Frankel et Rose (The endogeneity of optimal currency areas, 1998) considèrent qu'atteindre les critères d'optimalité est endogène à la construction de la zone, l'expérience européenne semble prouver le contraire. Krugman (The lesson of Massachusetts for the EMU, 1993) considère que la constitution d'une union monétaire tient à accorder la spécialisation de chaque pays. Or, pour Herren (1989) - une zone monétaire ne peut être optimale que si les effets de spécialisation sont faibles. L'absence d'effets d'agglomération dans certaines régions (en Allemagne notamment) tend à accroître ce phénomène et renforcer les inégalités spatiales déjà présentes dans les pays de l'Union. D'une certaine manière,

l'Union Européenne a renforcé l'intensité économique de certaines zones - au détriment d'autres - tout en augmentant les probabilités de choc asymétriques.

La perte d'intensité de l'Europe entraînée par son éstension peut s'expliquer par l'absence de fédéralisme budgétaire. La faiblesse du budget européen (1) du PIB de l'Union européenne) empêche la réalisation de trois fonctions de Musgrave comme le montre le rapport McDougall (1977). En effet, l'intégration budgétaire permettrait d'améliorer l'optimalité de l'allocation des ressources. De plus, il serait possible (comme aux USA) de faire jouer les stabilisateurs automatiques, par réguler les variations conjoncturelles et permettre la coopération entre pays excédentaires et déficitaires. Enfin, la possibilité d'une redistribution européenne servirait à réduire les écarts de niveau de vie. Or, les mesures (notamment en matière sociale) préconisées par la Commission européenne (<sup>depuis 2011</sup> baisse des crédits salariaux, baisse de la denrée, bâton...) ne vont pas dans ce sens. Pour Lehendorff ('Social Europe the dead end ?', 2015), il y a une volonté implicite d'imposer le modèle allemand sans les complémentarités institutionnelles et budgétaires. De fait, Negan et Braggy ('Eric-phoenix ou le pranchan économie ?', 2016) que l'Irlande a été érigé comme exemple de succès de ces réformes. Or, par ces derniers, l'Irlande

a mis en place une stratégie fiscale non-coopérative, à attirer les emplois à plus forte VAE (financier, pharmaceutique) et à jouer de sa politique industrielle. Ainsi, sous intégration budgétaire, l'Union européenne ne permet pas une intensité économique et sociale.

Le manque d'intensité européenne semble s'expliquer par un processus de divergence, lié à des politiques supra-nationales uniformes avec effets différenciés et des politiques nationales non coopératives.

\* \* \*

Gagnant en extension, l'Europe a perdu en intensité économique, sociale et politique. L'absence de convergence n'aide pas la divergence sociale et le manque de cohérence de l'Union semble avoir perdu son intensité.

M. Aglietta C<sub>B</sub>ore-euro. Fédération ou éclatement ?  
avisage deux scénarios pour la zone euro (mais qui s'applique aussi bien à l'Union en général). L'éclatement en partie amorcé par le Brésil, pour revenir à des politiques nationales pour restaurer les intensités économiques et sociales de chaque pays. Le second scénario serait le fédéralisme, par une intégration budgétaire et fiscale. Si cette voie semble improbable, elle pourrait pourtant permettre de surmonter les effets négatifs de l'extension européenne.